

# **CENTRE HOSPITALIER GERARD MARCHANT**

134, Route d'Espagne - 31057 TOULOUSE CEDEX 1

Tél : 05.61.43.77.77

—o00000—

## **LE DIRECTEUR PAR INTERIM**

Vu l'article L-6143-7 du code de la santé publique,

Vu le décret n° 92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé, modifié par le décret N°97-374 du 18 avril 1997,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2021 portant nomination de Madame Stéphanie PETETIN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'arrêté pris par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie en date du 26 septembre 2023 désignant Monsieur Frédéric ARTIGAUT, directeur d'hôpital, directeur-adjoint au Centre Hospitalier Universitaire à Toulouse, pour assurer les fonctions de Directeur par intérim du Centre Hospitalier Gérard Marchant à compter du 27 septembre 2023;

Considérant l'organigramme de Direction, en date du 27 septembre 2023,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

Délégation permanente est donnée à Madame Stéphanie PETETIN, directeur adjoint, en charge des affaires médicales, affaires générales/usagers, coordination des travaux du GHT, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim :

Concernant le personnel médical :

- Les décisions concernant la gestion de carrière,
- Les tableaux de service,
- Les tableaux de gardes et astreintes,
- Les congés et les ordres de mission.

Et tous les actes concernant les affaires courantes liées aux missions confiées (courriers et mails avec les partenaires au sein du GHT et hors du service public hospitalier), excepté les actes juridiques engageant l'établissement.

## ARTICLE 2 :

De donner délégation permanente à Madame Stéphanie PETETIN, en charge des affaires générales/usagers, à l'effet de signer en lieu et place du Directeur par intérim en son absence, dans les domaines dont elle assure la responsabilité :

- Tous les actes de gestion administrative courante en lien avec les affaires générales : préparation des dossiers des instances, relations avec les usagers, gestion des dossiers de protection juridique et contentieux responsabilité civile et des dossiers médicaux, participation aux saisies des dossiers médicaux par la justice.

## ARTICLE 3 :

De donner délégation à Madame Stéphanie PETETIN les week-end et jours fériés, à l'occasion des gardes des directeurs, à l'effet de signer tous les actes nécessaires à la continuité du fonctionnement du service public hospitalier et notamment:

- Les décisions relatives aux patients en soins sans consentement sur décision du directeur de l'établissement,
- Autorisation de sortie de courte durée des patients en soins sans consentement sur décision du directeur de l'établissement,
- Bordereaux d'envoi aux différentes autorités prévues par la loi pour la transmission de tous documents médicaux légaux concernant les malades hospitalisés sous contrainte,
- Déclaration de décès et autorisation de transport de corps,
- Les assignations au personnel en cas de mouvement de grève,
- Décision du déclenchement, si besoin, de la cellule de crise prévue au Plan blanc,
- La mise en œuvre des ordres de réquisition.

Fait à Toulouse, le 27 septembre 2023

Le Directeur par intérim,



Frédéric ARTIGAUT



Signature de Mme PETETIN

